



REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC

groupes citoyens pour une transition énergétique et un monde libéré des énergies fossiles
rvhq.ca info@rvhq.ca

Né en 2010 de la lutte contre l'extraction du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, le RVHQ est aujourd'hui le plus important réseau de groupes citoyens au Québec ayant à cœur de sortir la province de sa dépendance aux énergies sales, dont le pétrole et le gaz. Le RVHQ fédère un grand nombre de comités membres disséminés sur le territoire québécois, de la Montérégie au sud jusqu'à l'Abitibi et le Saguenay au nord, des îles-de-la-Madeleine à l'est jusqu'à Gatineau à l'ouest.

Le 19 octobre 2021

Monsieur Terry Hubbard
Président intérimaire
Vice-président du secteur des Opérations
Agence d'évaluation d'impact du Canada

Transmission électronique

OBJET : CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA VERSION PROVISOIRE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET ÉNERGIE SAGUENAY

Monsieur le Président,

Nous vous soumettons ici notre point de vue relatif à la période de consultation publique de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC ou Agence) concernant la version provisoire du rapport d'évaluation environnementale du projet Énergie Saguenay.

Des conclusions justes

Tout d'abord, nous tenons à reconnaître la justesse des conclusions du rapport provisoire de l'Agence. Les groupes membres du RVHQ, s'appuyant en cela sur des données scientifiques probantes, soutiennent depuis plusieurs années que le projet entraînerait des effets « environnementaux négatifs importants directs et cumulatifs », tant au niveau des émissions de gaz à effet de serre que de l'impact sur les mammifères marins, tout particulièrement le béluga du Saint-Laurent.

Nous saluons en outre la reconnaissance de l'impact du projet sur le patrimoine culturel de la nation innue, en rappelant que les communautés de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit s'opposent fermement à la réalisation du projet dans son ensemble.

.../

Un processus futile

Toutefois, étant donné le refus du gouvernement provincial d'accorder un permis à GNL Québec pour son projet Énergie Saguenay (Décret 1071-2021, 21 juillet 2021) il apparaît clair que la poursuite de l'évaluation du projet Énergie Saguenay auprès de l'AÉIC est complètement inutile. Nous comprenons bien que « comme prévu à l'article 62 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), l'Agence peut uniquement mettre fin à l'évaluation environnementale du projet si le promoteur l'avise par écrit qu'il n'entend plus réaliser le projet » et que « le promoteur a signifié son intention de poursuivre l'évaluation environnementale du projet menée par l'Agence ». Cependant, comme il est clairement indiqué à la page 23 du rapport provisoire : « Le promoteur devra toutefois obtenir toutes les autorisations et permis nécessaires, tant au niveau fédéral que provincial, pour permettre la réalisation de son projet ».

Pour nous, la poursuite du processus d'évaluation environnementale fédérale sur un projet sans avenir est complètement absurde et constitue un gaspillage de temps et de fonds publics qui devraient plutôt être investis dans l'urgente transition énergétique qui doit nous sevrer des énergies fossiles, et aider les travailleurs et travailleuses à transiter vers des emplois non polluants. Le promoteur GNL Québec se doit de respecter la décision du gouvernement du Québec et devrait retirer son projet de l'évaluation fédérale.

Des ramifications nationales

En conclusion, nous tenons à rappeler le contexte énergétique et climatique dans lequel s'inscrit le projet Énergie Saguenay. La science est claire : nous ne pouvons pas continuer d'augmenter les capacités canadiennes de production et de transport d'énergies fossiles, incluant le gaz, si nous voulons atteindre nos objectifs climatiques. Ainsi, l'Agence internationale de l'énergie estime que 2021 doit marquer la fin des approbations de nouveaux projets de gaz, de pétrole ou de charbon si nous voulons atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Similairement, le GIEC a publié cette année un rapport choc sous la forme d'une « alerte rouge » pour l'humanité.

Le gaz ne constitue pas une énergie de transition. Nous estimons que l'Agence devrait prendre en compte cette réalité dans l'évaluation de tous les projets qui lui sont soumis.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

<Original signé par>

Philippe Duhamel
Coordonnateur général
Regroupement vigilance hydrocarbures Québec

p.j. : Mémoire présenté par le RVHQ dans le cadre du BAPE consacré au projet Énergie Saguenay.

Pour les mémoires déposés par une trentaine de nos groupes membres et adhérent·e·s, veuillez consulter notre site au :

<https://www.rvhq.ca/memoire-du-rvhq-sur-le-projet-energie-saguenay/>

Mémoire présenté par le RVHQ
(Regroupement vigilance hydrocarbures Québec)



MÉMOIRE DANS LE CADRE DU PROJET ÉNERGIE SAGUENAY

Dans le cadre du BAPE consacré au projet
Énergie Saguenay

Le 21 octobre 2020

Rédaction :

Bruno Detuncq
Gérard Montpetit
Louise Morand
Ellen Nutbrown
Guy Rochefort
Jacques Rousseau
Jacques Tétreault

Révision linguistique :

Denise Campillo
François Prévost
Raymond Trempe

Mise en page :

Marie-Eve Tétreault

Liste des abréviations

eq	Équivalent
m ³	Mètre cube
Mm ³	Million de mètres cubes
Mt	Million de tonnes
Mtpa	Million de tonnes par année
MW	Million de watts

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DU RVHQ.....	1
MISSION ET VISION	1
CHAPITRE 2 - POURQUOI LE RVHQ S'INTÉRESSE-T-IL À CE PROJET	2
CHAPITRE 3 - PERTINENCE DE CES AUDIENCES.....	3
CHAPITRE 4 - LE GAZ NATUREL, UNE ÉNERGIE DE TRANSITION?	4
CHAPITRE 5 - URGENCE CLIMATIQUE	5
CHAPITRE 6 - L'ASPECT ÉCONOMIQUE DE GNL.....	12
EMPLOIS ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES : DÉSTABILISATION DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE	12
PEU DE RETOMBÉES FISCALES ET ENTRAVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	13
ASPECTS MACROÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	14
CHAPITRE – 7 : LA NAVIGATION SUR LE SAGUENAY ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT	23
AUTRES PROBLÈMES LIÉS À LA NAVIGATION DE MÉTHANIER DANS NOS EAUX INTÉRIEURES	25
CHAPITRE 8 - ACCEPTABILITÉ SOCIALE	27
CHAPITRE 9 - ASPECTS POLITIQUES DE L'ENSEMBLE DU PROJET GNL.....	32
CHAPITRE 10 - ÉQUILIBRE ENTRE ÉCONOMIE, ÉCOLOGIE ET COÛTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	34
CONCLUSION	37

Mémoire dans le cadre du projet Énergie Saguenay

Chapitre 1 - Présentation du RVHQ

Mission et vision

Le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ) est une fédération de groupes citoyens dont les comités membres sont établis à travers tout le Québec, des Îles de la Madeleine à l'Abitibi en passant par Gatineau.

Le RVHQ exerce une vigilance sur les enjeux entourant les hydrocarbures fossiles et la transition énergétique. Il milite contre les projets d'exploration, d'exploitation, de stockage et de transport des hydrocarbures. Ses activités visent à ce que le Québec et le Canada retirent tout soutien politique, législatif ou financier à la filière des hydrocarbures et investissent massivement dans une démarche collective privilégiant une descente énergétique (c'est-à-dire le déclin de l'utilisation des énergies fossiles) ainsi que le développement des énergies renouvelables.

Le Regroupement est présent auprès de plusieurs groupes de travail et organismes.

Association non partisane et organisme à but non lucratif, le RVHQ œuvre à la mobilisation citoyenne afin de protéger le climat, la biodiversité et les écosystèmes. Le RVHQ se présente comme une fédération de comités locaux engagés dans leur communauté : des citoyennes et citoyens qui entretiennent un dialogue avec les élus locaux et régionaux et les acteurs de la société civile. Le Regroupement met de l'avant des valeurs civiques de démocratie, de participation, de solidarité, de respect et de non-violence.

Chapitre 2 - Pourquoi le RVHQ s'intéresse-t-il à ce projet

Depuis maintenant plus dix années, le RVHQ met beaucoup d'efforts à exercer une vigile contre les projets de développement d'hydrocarbures au Québec et au Canada. Nous espérons qu'avec les réalités qui nous assaillent régulièrement au niveau des changements climatiques, nos gouvernements auraient compris que des projets tels Énergie Saguenay ne devraient plus voir le jour.

Nous sommes rendus plus loin socialement et nous aimerions beaucoup plus nous concentrer sur le développement d'une société résiliente tournée vers de nouveaux paradigmes de vie et de consommation d'énergie.

Nous travaillons de concert avec les organismes publics et privés du milieu afin de développer l'entraide, la concertation et la résilience face au plus grand défi que l'Humanité a à faire face depuis son origine : les changements climatiques.

À titre d'exemples, nombre de nos comités, développent des projets d'agriculture urbaine afin de contrer la dépendance aux aliments qui transitent sur des milliers de kilomètres avant d'arriver dans nos assiettes. Nous éduquons et sensibilisons du mieux que l'on peut nos représentants aux effets néfastes des changements qui s'opèrent déjà sur nos territoires. Aussi, nous déployons beaucoup d'efforts à recréer une solidarité entre les citoyennes et citoyens de nos régions.

Nous sommes d'avis que le projet Énergie Saguenay va à l'encontre de notre travail. La facilitation de l'utilisation d'un hydrocarbure, qu'il soit liquide, visqueux ou gazeux ne devrait plus être réalisable. À moins bien sûr de ne pas croire aux changements climatiques et à ses causes.

La pollution n'a pas de frontière. Les distances n'existent pas lorsqu'on parle de pollution. Il y a des projets de développements d'hydrocarbures contre lesquels nous ne sommes pas en mesure de donner notre avis ou contre lesquels nous n'avons aucun pouvoir, car ils se déroulent dans d'autres pays. Mais lorsque ces projets veulent se tenir sur notre territoire, nous avons une possibilité d'influencer les décisions. C'est la raison pour laquelle nous participons à ces consultations.

Chapitre 3 - Pertinence de ces audiences

Ce projet a plusieurs têtes, mais toutes sont reliées au même corps dont l'objectif unique du projet est de permettre la sortie du gaz naturel de l'ouest vers des marchés d'exportation.

Le fait que ce projet consisterait à traverser plusieurs provinces canadiennes lui confère un statut de national qui relève du gouvernement fédéral. La construction de l'usine de liquéfaction se réaliserait au Québec, ce qui place cette portion du projet sous la gouverne d'un BAPE. Finalement, l'objet final du projet qui est une exportation de gaz liquéfié vers d'autres pays relève encore du fédéral avec des parties relevant du gouvernement provincial.

Qu'une seule de ces parties ne se réalise pas, et le projet n'est plus viable. Alors, pourquoi tout ce saucissonnage? Pour rendre chaque partie plus acceptable? Nous avons la nette impression que l'industrie profite de cette façon de faire. Car si on prend chacune de ces parties de façon indépendante, elles peuvent sembler acceptables. Mais l'ensemble ne demeurera pas moins inacceptable dans le contexte planétaire actuel.

Nous nous attendons donc que cette commission fasse preuve d'intelligence et de clairvoyance en considérant ce projet non pas comme différentes parties indépendantes les unes des autres, mais bien comme un ensemble indissociable.

La question que nous posons à la commission est celle-ci. L'acceptation finale de ce projet relève-t-elle du gouvernement fédéral ou provincial? Les compétences se chevauchent et s'entrecoupent. Mais un fait demeure, les personnes qui en subiront ultimement les conséquences sont réparties partout sur la planète.

Les victimes locales potentielles de ces projets sont connues : les habitats fauniques uniques et la faune qui habite le fjord du Saguenay, les paysages dévastés, les habitants spoliés dans leur fierté d'appartenance à leur territoire et les entreprises florissantes du tourisme régional, pour ne nommer que celles-là.

Chapitre 4 - Le gaz naturel, une énergie de transition?

On nous vend souvent le gaz naturel comme la meilleure énergie de transition qui soit. Il est vrai que lors de la combustion, le gaz naturel a une empreinte carbonique moins élevée que le charbon et les hydrocarbures liquides connus. Mais lorsqu'on tient compte du cycle de vie complet du gaz naturel, de l'extraction à la combustion, il en est tout autre.

Pour que l'on puisse considérer le gaz naturel comme une énergie de transition, il faudrait que celui-ci soit de nature renouvelable, à savoir d'origine de biométhanisation. Or, la provenance du gaz dans ce projet est tout sauf de cette nature. Les promoteurs du projet n'ont jamais avancé de chiffres à ce sujet, ce qui est révélateur en soi. La totalité ou la quasi-totalité du gaz proviendra de l'Ouest canadien et sera issu de la fracturation hydraulique, ce qui lui confère le statut de gaz non renouvelable et de très polluant.

Alors, où est la transition dans ce cas? Nous serions en présence d'un projet qui ne ferait qu'accentuer la production d'un hydrocarbure de plus. Développer des infrastructures qui auraient une durée de vie de plus de cinquante ans alors que les scientifiques s'accordent à dire qu'il faut cesser toute nouvelle exploitation d'hydrocarbures, reviendrait à dire que nous renonçons à atteindre nos cibles bien modestes de réduction de GES pour 2030 et 2050.

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre liées au projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel Énergie Saguenay atteindront plus de sept millions de tonnes. Cela équivaut à annuler en une seule année l'essentiel des réductions d'émissions du Québec depuis 1990¹. (1) Cette valeur est sous-évaluée, ce que nous démontrerons dans le chapitre suivant.

Référence :

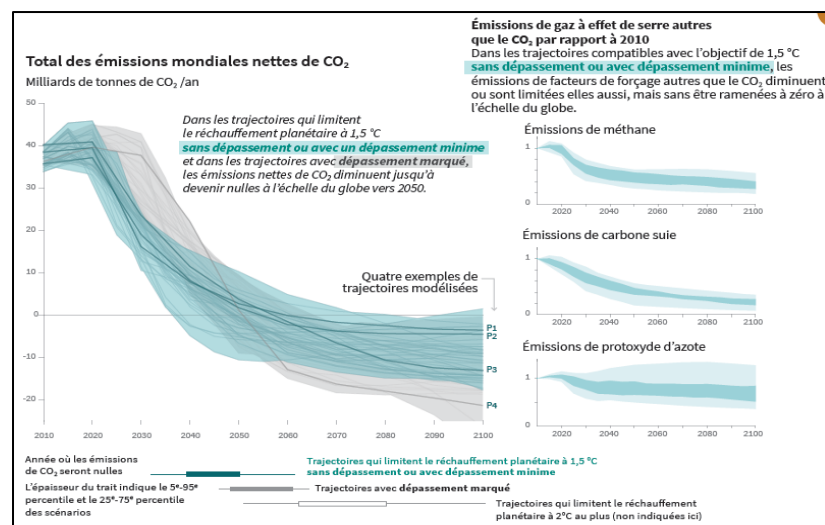
1 <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/548264/1-etude-d-impact-de-gnl-quebec>

Chapitre 5 - Urgence climatique

L'urgence climatique est à nos portes. Plus de 500 000 personnes sont descendues dans les rues de Montréal en septembre 2019 pour démontrer l'urgence d'agir. Un record pour le Canada et le Québec. Jamais autant de personnes n'avaient pris la rue pour clamer haut et fort leurs inquiétudes face à l'avenir de l'humanité sur notre planète.

De son côté le GIEC pointe du doigt la consommation d'énergie fossile comme étant la principale cause de ces changements. Leur recommandation est sans équivoque : nous devons laisser 80% des réserves actuelles dans le sol et nous devons cesser toute nouvelle exploitation d'hydrocarbures si nous voulons laisser un climat qui sera gérable pour les générations futures.

Dans son rapport de 2019, le GIEC¹ présente un graphique contenant différentes trajectoires d'émission de CO₂ d'ici 2100. Ces courbes démontrent qu'il est impératif que la diminution des émissions débute dès 2020 et que, d'ici 2030, une réduction de 45 % des émissions globales soit atteinte pour avoir une chance d'arriver à une carboneutralité d'ici 2050. Les trajectoires dépendent de nombreux facteurs, dont le choix de filière énergétique dans l'avenir, la consommation d'énergie par habitant, l'intensité énergétique, et bien d'autres paramètres, ce qui s'exprime par le faisceau de courbes. Les trajectoires P3 et P4 font appel massivement à des techniques de captation du CO₂ atmosphérique, ce sont donc les moins probables, ces techniques n'étant pas fonctionnelles actuellement.



1 Rapport du GIEC 2019 :

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

L'évolution des émissions de GES au Canada est malheureusement très préoccupante¹. En effet, alors que la cible canadienne officielle est une baisse de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2005, les émissions n'ont reculé que de 0,1 % en 2018 par rapport à 2005 et on ne décèle aucune amélioration de la situation. Au contraire, les émissions totales du pays ont grimpé de 2,1 % entre 2017 et 2018 après avoir augmenté de 1,1 % entre 2016 et 2017. La faible diminution constatée par rapport à 2005 est par suite des difficultés économiques de 2008 et 2009. De plus le secteur de l'énergie, principalement pétrole et gaz ont vu leurs émissions canadiennes passer de 158 Mt CO₂ eq en 2005 à 193 Mt CO₂ eq en 2018, soit une augmentation de 22 %, c'est énorme². Cette augmentation ne prend en compte que les émissions directes et oublie complètement les émissions indirectes, comme les émissions fugitives très importantes.

De leur côté, les émissions totales du Québec ont augmenté de 5,5 % entre les années 2014 à 2018. La cible gouvernementale de réduction de 20 % en 2020, par rapport à 1990, a été manquée et nous ne sommes nullement en voie de réaliser la baisse officiellement visée de 37,5 % d'ici 2030, par rapport à 1990, même si cette cible n'est pas assez ambitieuse pour permettre au Québec de faire sa juste part dans l'effort planétaire vers la carboneutralité.

Au niveau mondial, le méthane participe pour environ 21 % du réchauffement global, même si sa concentration est faible en comparaison de celle du CO₂ et même si son temps de résidence dans l'atmosphère est relativement court, entre 10 à 12 ans avant d'être transformé en vapeur d'eau et CO₂. Son impact provient du fait qu'à masse égale, le méthane a un PRG (Potentiel de Réchauffement Global) sur 20 ans (PRG 20) de 86 fois plus important que le CO₂ selon le rapport du GIEC de 2013³. Dans les lignes qui suivent, nous utiliserons cette valeur de 86, car répond à l'urgence climatique telle que décrite par le GIEC.

L'argumentaire de GNL Québec pour promouvoir le projet d'exportation de gaz naturel liquéfié repose principalement sur des prédictions (hypothétiques) de diminution des émissions globales de GES au niveau mondial et non sur la très faible diminution des émissions provenant uniquement de l'usine de liquéfaction alimentée par de l'hydroélectricité du Québec. Si cet argument global est bon pour les promoteurs, il est tout à fait justifié d'utiliser ce même argument de globalité pour démontrer les erreurs dans la démonstration de la compagnie.

Le projet GNL Québec va dans le sens opposé à tout ce que la science demande. De plus l'analyse des émissions de GES est partielle, faite de façon à minimiser les quantités produites et d'oublier d'inclure des parties importantes des émissions. Reprenons quelques éléments. En partant de la valeur de 10,5 millions de tonnes (Mt) de gaz naturel produit par année pour alimenter l'usine de liquéfaction du Saguenay, et en faisant l'hypothèse d'une combustion complète et sans aucune fuite dans le parcours du gaz, ce qui est impossible, on arrive à une valeur de 28,88 Mt CO₂ émise par année. À cela, il faut ajouter les émissions en amont de l'usine. En utilisant les valeurs présentées dans le rapport du CIRAIG, faisant partie de l'évaluation d'impact environnemental de WSP, et comprenant les émissions dues aux équipements d'exploration, de fracturation et de pompage, il est alors nécessaire d'ajouter 7,86 Mt CO₂ eq. On obtient une valeur de 36,74 Mt CO₂ eq. Mais ce n'est pas tout.

Un autre ajout essentiel est celui des émissions fugitives de méthane pendant l'exploitation et au moment de la fermeture des puits. Une étude de Robert W. Howarth⁴ de 2019 portant sur le gaz de schiste montre que l'ensemble des fuites de méthane à partir de l'exploration, exploitation, transport et utilisation peuvent être évaluées à 3,5 % du volume extrait. Cette valeur a été validée par des mesures au sol et par des mesures aériennes. En considérant un PRG de 86 sur 20 ans, on obtient pour 10,5 Mt de méthane par année, une valeur de 31,6 Mt CO₂ eq/an. Cette valeur doit être ajoutée à la valeur de 36,75 Mt CO₂ pour un total de 68,35 Mt CO₂ eq émis par année. Ce nouveau résultat rend alors tout le projet complètement injustifié entre autres au niveau environnemental.

Les émissions ne s'arrêtent pas là. Que se passe-t-il au niveau des sols qui ont été forés, fracturés puis abandonnés ? Un puits de fracturation a une espérance de vie très courte, entre 6 mois et 2 ans. Après le puits est déclaré non rentable au regard des efforts consentis pour extraire le gaz. Il est alors colmaté et une prière est faite pour que rien ne bouge pour les centaines d'années à venir. Mais la nature ne réagit pas aux imprécations humaines. L'extraction du gaz de réservoirs compacts ou de schiste n'est que partielle.

Le gaz est emprisonné dans une gangue étanche et seulement une petite fraction de la ressource pourra être extraite, un maximum de 20 % peut être espéré. Le reste demeurera sous terre, mais des fuites sont inévitables, car des voies de sorties ont été aménagées par les humains, ce qui n'existait pas avant leur intervention.

Deux parcours différents permettent à des émissions fugitives de se produire après la fermeture d'un puits. Premièrement, le tubage et le bouchon de béton installé pour fermer les puits vont se détériorer lentement mais sûrement, ce qui veut dire que les chemins pratiqués dans la roche vont servir de passage au gaz encore emprisonné dans le réservoir pour remonter vers la surface. Deuxièmement la fracturation hydraulique a créé de nombreuses failles dans la roche et qui permettra à du gaz emprisonné sous pression à remonter vers les nappes phréatiques et la surface.

En Alberta, plus des 90 000 puits sont inactif aujourd'hui, 73 000 autres sont des puits abandonnés, ce terme utilisé par l'industrie pour désigner des puits bouchés, mais dont le sol n'a pas encore été remis en état⁵. Les puits déjà en place sont pour environ la moitié des puits de pétrole et le reste des puits de gaz naturel. Une information provenant de cadres supérieurs de l'Alberta Energy Regulator⁶ estime que le nombre de puits inactifs pourrait passer de 90 000 à 180 000 d'ici 2030. Ce sont principalement des puits de gaz naturel avec fracturation qui sont en croissance pour alimenter des projets d'exportation comme celui de GNL Québec et d'autres vers le Pacifique.

Les défis sont nombreux avec une telle quantité de puits abandonnés. Premièrement le défi financier pour colmater et procéder à un nettoyage complet des puits actuellement abandonnés est colossal. L'Alberta Liabilities Disclosure Project (ALDP)⁷, un consortium qui comprend des propriétaires fonciers et des scientifiques, estime qu'un nettoyage complet coûterait entre 40 et 70 milliards de dollars, et cela que pour les puits actuels. Le colmatage des puits est essentiel pour essayer de freiner les émissions fugitives. Qui va payer pour ce désastre ? Les compagnies ? Très peu probable.

L'autre défi est celui de s'assurer de l'étanchéité des puits pour des centaines d'années, ce qui nécessite un suivi sur une longue période, mission presque impossible. Il est donc inévitable que des fuites se produisent, ce qui est d'ailleurs le cas depuis longtemps.

Dans l'étude d'impact environnemental fait par firme de génie-conseil WSP (voir Annexe Volume-1 page 188), y sont mentionnées des données provenant d'analyses effectuées par le MERN du Québec concernant les émissions après fermeture de puits. Selon cette étude, les fuites détectées variaient entre 2 et 190 m³ de gaz / jour. Cette analyse considère que les fuites de méthane pourraient atteindre 96 m³ de gaz par jour sur une période de 20 ans. Si on applique cette valeur au cas de l'Alberta où on trouve des milliers de puits, cela implique des émissions fugitives énormes pour une très longue période.

À la page 143 de ce même rapport de WSP on peut y lire ceci : « Selon la norme albertaine pour les puits en suspension, aucune action n'est nécessaire tant que les fuites de méthane sont inférieures à 300 m³ / jour ». Cette assertion implique qu'aucun colmatage supplémentaire ne sera fait et que tout le gaz qui s'échappe le fera sans restriction. Si on utilise l'hypothèse que la moitié des 163 000 puits abandonnés actuellement en Alberta émettent du méthane dans une échelle pouvant se situer entre 10 à 100 m³ par jour (restons dans des valeurs raisonnables), cela fait un total d'émission fugitive pouvant se situer entre 0,815 à 8,15 Mm³/jour pour l'ensemble du territoire albertain. En utilisant la valeur de PRG de 86 du méthane par rapport au CO₂, il est possible de convertir ces valeurs d'émissions volumiques annuelles pour en obtenir un effet équivalent compris entre 16,8 à 168 Mt CO₂ eq/an.

Ici on ne parle plus de valeur négligeable, mais d'une catastrophe écologique. Avec l'augmentation de la production demandée par un projet comme GNL Québec, les choses ne peuvent qu'empirer. Quel pourra être le total des émissions fugitives des puits abandonnés imputables directement au projet GNL Québec sur un an, ou 10 ans ou 30 ans ? Actuellement impossible de le dire. Aucune étude n'a été faite à ce sujet, on ne connaît même pas le nombre de puits nécessaires pour alimenter les 10,5 Mt de gaz par année à l'usine de liquéfaction, donc on n'a aucune idée des émissions à long terme. Ce serait un premier pas à faire avant d'aller plus loin. Ne pas se soucier des dégâts environnementaux de la source du gaz est irresponsable.

Sur le plan financier, le panorama n'est guère plus rose. Le directeur parlementaire du budget du Canada, Yves Giroux, a déclaré le 8 octobre 2020 que le taux de la « taxe fédérale sur le carbone » devrait augmenter au cours des prochaines années si le Canada veut atteindre d'ici 2030 ses objectifs de réduction des émissions dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Il estime que la taxe devra passer à 117 \$ la tonne d'ici 2030 si elle est appliquée à toutes les industries. Cette taxe devrait s'appliquer également aux émissions fugitives, car elle découle directement de l'extraction du gaz naturel, ce qui permet de générer des profits aux compagnies qui produisent ce gaz. Les montants impliqués par cette taxe sur les émissions furtives seront dissuasifs pour tout investisseur qui désire se lancer dans cette filière énergétique. Les émissions fugitives vont augmenter avec le nombre de puits qui seront forés, mis en production et qui ensuite seront abandonnés. Il est essentiel que la production du gaz naturel par fracturation se voie obligée d'internaliser l'ensemble des détériorations qu'elle impose à la nature.

Que l'on soit d'accord ou non, la réalité nous rattrape. Des changements majeurs s'opèrent actuellement à l'échelle planétaire. Jamais de mémoire d'homme nous n'avons eu autant de variations dans les températures hivernales et estivales. Les agriculteurs sont au premier rang de ces manifestations et peuvent témoigner des inconvénients que ces variations provoquent. La force et la fréquence des tempêtes de toutes sortes devraient donner le signal sans équivoque que nous vivons le début d'une ère qui sera difficile pour les humains et pour toute la biodiversité partout sur notre planète. Nous devons faire notre part, si minime soit-elle.

Les accords historiques de Paris avaient pourtant donné le ton aux politiciens du monde entier sur les changements climatiques. Il faut croire que les lobbyistes de l'industrie des hydrocarbures ont eu le pouvoir de faire disparaître cette conscience au Québec pour qu'on soit encore à discuter de la faisabilité d'un projet comme celui d'Énergie Saguenay.

Références :

- 1 National inventory report 1990-2018 : Greenhouse gas sources and sinks in Canada (Part-3). 2020 <https://unfccc.int/ghg-inventories-annex-i-parties/2020>
- 2 <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/sources-puits-sommaire-2020.html#toc5>
- 3 <https://www.global-chance.org/IMG/pdf/gc35p64-74.pdf>
- 4 Robert W. Howarth ; 2019 <https://www.biogeosciences.net/16/3033/2019/>
- 5 CBC News ; 2020 <https://www.cbc.ca/news/business/llr-savage-orphan-well-alberta-1.5668063>
- 6 The Narwal ; 2019 <https://thenarwhal.ca/regulator-projects-albertas-inactive-well-problem-will-double-in-size-by-2030-documents-reveal/>
- 7 <https://www.aldpcoalition.com/>

Chapitre 6 - L'aspect économique de GNL

Emplois et retombées économiques : Déstabilisation de l'économie régionale

Dans la documentation fournie par le promoteur d'Énergie Saguenay¹, on peut lire que l'usine de liquéfaction générera 6000 emplois directs et indirects pendant la construction, dont 4 000 emplois directs en période de pointe, de même que 1 100 emplois directs et indirects en période d'opération. Environ 250 à 300 emplois seraient répartis entre le site et les bureaux administratifs à Saguenay. Les retombées économiques locales appréhendées doivent être analysées en tenant compte de la situation de pénurie de main-d'œuvre qui existe présentement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La région a enregistré en 2019 un taux de chômage moyen de 5,4 %, cela en dehors du contexte de la pandémie. Un des plus importants employeurs de la région, Rio Tinto, a dû procéder à des arrêts de production en raison de cette pénurie de main-d'œuvre. Produits forestiers Résolu prévoit remplacer, au cours des prochaines années, 30 à 40 % de sa main-d'œuvre approchant la retraite, soit près de 800 employés². Dans ce contexte, les emplois de GNL Québec seront comblés par des travailleurs en provenance de l'extérieur de la région et/ou par des travailleurs qui décideront de quitter leur emploi actuel pour aller travailler à la construction du complexe gazier, ce qui ne fera qu'aggraver la situation de pénurie actuelle et déstabiliser l'ensemble de l'économie de la région.

Le parc marin du Saguenay est un joyau de l'industrie touristique et récréotouristique au Québec. Des études sérieuses et indépendantes devraient être menées pour analyser l'impact de GNL Québec sur ce secteur d'activité dans la région. La dégradation du paysage et la détérioration de l'environnement du Fjord et de la rivière Saguenay, zone recherchée pour les activités nautiques et le plein air, se traduiront nécessairement (en plus de nuire à la biodiversité marine) en importantes pertes financières et en réductions du nombre d'emplois. C'est toute la vitalité économique et sociale de la région qui risque d'être mise à mal par la venue de cette usine.

GNL Québec a signifié son intention de développer des partenariats avec des développeurs-exploitants de gazoducs expérimentés, pour le développement, l'obtention de permis et la construction du réseau de gazoducs lié à son projet³.

Il y a tout lieu de penser qu'une majorité de ces emplois seront occupés par des Albertains qui ont l'expertise en construction de gazoducs, alors que les Québécois ou les Saguenéens auront un accès plus limité aux chantiers. Cela nous laisse croire que ce n'est pas le Québec, mais bien l'Alberta qui aura cette part des emplois. Si c'est aussi le cas pour la construction de l'usine de liquéfaction, ce ne sera pas le Québec, mais bien l'Alberta qui bénéficiera de la création d'emplois.

Il serait souhaitable de savoir plus précisément combien et quelles catégories d'emplois seront offerts à des travailleurs du Québec par rapport aux travailleurs albertains. Le promoteur annonce un salaire moyen de 100 000 \$ pour les travailleurs, ce qui fausse la perception des bénéfices pour la main-d'œuvre, car cela ne rend pas compte de l'écart salarial entre les hauts dirigeants et les plus bas salariés.

Peu de retombées fiscales et entrave à la transition énergétique

Une étude de l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS) a mis en lumière que les bailleurs de fonds du projet Énergie Saguenay sont des entreprises enregistrées dans des paradis fiscaux⁴. Selon l'analyse de l'IRIS, la structure de financement de GNL Québec aura pour effet de réduire les retombées fiscales potentielles pour le Québec et le Canada. Alors que les dividendes des sociétés établies au Canada sont imposés jusqu'à 39,9 %, le taux appliqué aux investisseurs du projet Énergie Saguenay ne serait que de 5 % puisqu'ils sont tous établis hors du pays. Les sociétés qui ont investi dans GNL Québec ne paieront à peu près pas d'impôt dans les juridictions de complaisance où elles sont établies^{5,6}.

Le Québec devra donc subir les risques environnementaux, sociaux et économiques sans aucune retombée fiscale ou si peu. Cette situation est d'autant plus inacceptable que GNL Québec sera admissible à un rabais sur le prix de l'électricité de la part d'Hydro-Québec. Comme l'a souligné Bertrand Schepper de l'IRIS, GNL Québec pourra bénéficier d'une réduction de 20 % de sa facture d'électricité pendant 6 ans, ce qui représente 43 millions de dollars sur 6 ans, « montant qui ne serait pas perçu par Hydro-Québec. Normalement, ces revenus seraient rajoutés au profit d'Hydro-Québec, dont 75 % sont remis au gouvernement du Québec »⁷. En contrepartie, GNL Québec estime être en mesure d'offrir 36 millions, sur toute la durée de vie du projet, aux communautés du Québec et de l'Ontario touchées par le passage du pipeline.

Même si cette estimation s'avérait juste, il resterait un manque à gagner de plus de 7 millions pour le trésor public québécois.

À ce déficit fiscal et économique s'ajoute le fait que GNL Québec privera la société québécoise d'une part importante de ses ressources hydroélectriques. Comme l'indique GNL Québec⁸, son projet devrait consommer 550 MW d'électricité propre, ce qui équivaut aux besoins en électricité des résidents de la région de Saguenay, ou encore au tiers de la production annuelle du complexe hydroélectrique La Romaine⁹. L'énergie propre du Québec sera ainsi détournée vers la valorisation d'une source d'énergie parmi les plus destructrices de l'environnement et du climat (le gaz obtenu par fracturation). En contexte d'urgence climatique, ce projet risque de nuire à la transition énergétique rapide que doit opérer le Québec pour l'atteinte de la carboneutralité avant 2050. À l'instar de l'ingénieur Bernard Saulnier, nous posons la question de la responsabilité sociale d'Hydro-Québec dans la lutte aux changements climatiques. Nous pensons que les meilleurs actifs de production d'électricité doivent servir à affranchir notre économie de sa ruineuse dépendance aux combustibles fossiles¹⁰. L'hydroélectricité québécoise doit servir à des usages plus cohérents et en phase avec les besoins québécois en matière d'électrification.

Aspects macroéconomiques et financiers

Comme l'a souligné Pierre-Olivier Pineau, titulaire de la Chaire de gestion du secteur énergie à HEC Montréal, le projet GNL Québec comporte un risque économique important. Aucun acheteur international sérieux n'est présent actuellement depuis le désistement du fonds Berkshire Hathaway, dirigé par le milliardaire Warren Buffett¹¹. Le professeur Pineau recommande au gouvernement de ne pas investir dans ce projet : « Ce serait [le projet GNL Québec] un investissement très risqué pour le gouvernement, à moins que des acheteurs internationaux sérieux ne soient identifiés. Le risque serait à la fois économique et politique, parce que, dans les deux cas, les choses pourraient mal tourner. » Le promoteur est peu crédible lorsqu'il soutient que GNL Québec ne cherche à obtenir aucune aide financière du gouvernement du Québec.

En effet, la Société en commandite GNL Québec, responsable des trois composantes du projet (Gazoduc, l'usine de GNL et le terminal méthanier) engage 18 lobbyistes qui sont à l'œuvre pour demander tout le soutien disponible du Québec. Un des mandats vise spécifiquement l'obtention du soutien financier du gouvernement¹².

Tant que des acheteurs ne sont pas clairement identifiés, il apparaît comme une évidence que ce projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel ne saurait aller de l'avant. Il est préoccupant de constater que non seulement aucune étude indépendante n'a pu établir la rentabilité du projet, mais que le promoteur reste muet sur le prix qui sera fixé pour la vente du gaz à ses clients potentiels.

Plusieurs analystes ont démontré que le secteur du gaz de schiste connaît un déclin en Amérique du Nord et dans le monde en raison de la faiblesse des prix ainsi que de l'ampleur des dommages environnementaux qu'il engendre¹³. En Europe, des milliards d'euros sont investis dans le développement de projets gaziers, incluant des pipelines et des terminaux d'importation de gaz liquéfié pour satisfaire la demande. La capacité d'importation de gaz dans l'Union européenne dépasse de deux fois les besoins de la consommation interne¹⁴. Selon une étude récente, la sécurité énergétique des pays de l'Union européenne serait assurée jusqu'en 2030, même en cas d'arrêts prolongés de l'approvisionnement en gaz provenant de l'Ukraine, du Belarus ou de l'Algérie¹⁵. L'amélioration du réseau gazier au cours des dernières années, notamment dans le sud-est de l'Europe, a éliminé le risque de pénuries. Les principaux pays importateurs ont des ententes d'approvisionnement avec des fournisseurs traditionnels. Cela laisse peu de place pour le gaz nord-américain qui par son procédé d'extraction (fracturation hydraulique) est moins compétitif et beaucoup plus polluant que le gaz conventionnel qui circule en Europe et en Asie.

Le tableau 1 donne un aperçu des principales sources d’approvisionnement gazier dans le monde.

Pays producteur-importateur	Fournisseurs	Échéance	Notes explicatives
Europe			
Portugal	Algérie ¹⁶ , Nigeria ¹⁷	2030	Nigéria : Gaz obtenu après la suppression du torchage, extrait à la tête de puits de pétrole déjà exploités. Conséquence : confère la capacité de vendre du gaz à des prix de rabais non compétitifs : les frais d’exploration, d’évaluation, de mise en production, ainsi que certains frais d’infrastructures, sont déjà amortis.
Italie	Algérie ¹⁸	2027	
France	Qatar ¹⁹ États-Unis Algérie	2077	Qatar : max 2Mtpa, port méthanier: Dunkerque. États-Unis : Les importations ont triplé depuis un an. Algérie : Importateur privé.
Belgique	Qatar ²⁰	2044	Port méthanier : Zeebrugge
Norvège	Hausse de l’offre vers les pays voisins ²¹		
Hollande	Baisse de l’offre		Diminution graduelle de la production du site gazier de Groningen
Chypre et Turquie	Hausse de l’offre ^{22,23} .		Découverte d’importants gisements gaziers.
Allemagne, Hollande	Russie ²⁴	2060 et +	Complétion du gazoduc NordStream2 prévue incessamment.
Asie et Moyen-Orient			
Japon	Russie ²⁵		
Chine	Russie ^{26,27}		
Russie	Hausse de l’offre ²⁸		Hausse prévue de la production de la Russie, entre 46 et 65 MTpa en 2024, pour atteindre entre 70 et 82 MTpa de GNL en 2035.
Corée du Sud	Russie ²⁹		

Pays producteur-importateur	Fournisseurs	Échéance	Notes explicatives
Inde	Maintien de l'offre		Total s'est porté acquéreur de 37,4 % du capital-actions du distributeur indien Adani Gas
Iran	Offre suspendue		Un des grands producteurs mondiaux, où les exportations sont presque à zéro, à cause du blocus américain.
Qatar	Offre en hausse ³⁰		Hausse de la production du Qatar prévue, jusqu'à 126 MTpa de GNL en 2027
Afrique			
Libye	Offre suspendue		Un producteur important, où les exportations sont presque à zéro, à cause des conflits intérieurs.
Égypte	Israël ³¹	2034	
Tunisie	Algérie ³² Hausse de l'offre locale ³³	2030	Mise en exploitation du gisement gazier Nawara. Diminution des importations.
Nigéria	Hausse de l'offre ³⁴		Fin du torchage du gaz naturel.
Algérie	Hausse de l'offre ³⁵	2040	Entrée en service du champ gazier Touat, qui fournira près de 6 % des exportations totales. Durée prévue de l'exploitation : vingt ans
Angola	Hausse de l'offre ³⁶		Projet de construction d'une nouvelle unité de production de GNL par ENI, BP, Chevron, Total, et Sonangol.
Sénégal	Hausse de l'offre ³⁷		Découverte d'un gisement qui devrait fournir 15 % de la demande nationale. Diminution des importations.
Guinée équatoriale	Hausse de l'offre ³⁸		Construction d'un gazoduc de 70 km entre le champ gazier et les installations existantes. Diminution des importations.
Mozambique	Hausse de l'offre ³⁹		Les gisements gaziers découverts dans la province de Cabo Delgado sont estimés à 5000 milliards de mètres cubes.

Pays producteur-importateur	Fournisseurs	Échéance	Notes explicatives
			Usine de GNL de Exxon Mobil en construction, au coût de 23,6 milliards \$. Ouverture prévue en 2025. Projet d'usine de GNL de total suspendu à cause de la COVID et de l'insécurité politique ⁴⁰ .
Afrique du Sud	Qatar, Mozambique ⁴¹	2024 2024 et +	Plan de conversion des centrales au charbon ... le gaz contribuera à la production d'électricité.
Australie			
Australie	Baisse de l'offre ^{42,43,44}		Inpex (cie japonaise) prévoit des mises à pied, d'évaluation de 1,3 milliard \$. Chevron prévoit des mises à pied (410 emplois), délai dans la remise en fonction d'équipement de fabrication de GNL. Les exportations de GNL diminueront de 17 milliards \$, en valeur monétaire, en 2020-2021.
Amérique			
Venezuela	Suspension de l'offre		Un producteur important, où les exportations sont presque à zéro, à cause du blocus américain.
Cuba	Hausse de l'offre ⁴⁵		Découverte de gaz. La Russie vient de conclure un accord préliminaire de développement. Diminution des importations.
États-Unis	Incertitude sur le maintien de l'offre ⁴⁶		Nombreuses faillites. Restructuration de l'industrie ⁴⁷ .
Canada	Incertitude sur le maintien de l'offre ⁴⁸		Nombreuses faillites. Restructuration de l'industrie.

Tableau 1 : Sources d'approvisionnement gazier dans le monde

Le tableau 1 permet de constater l'abondance de l'offre de gaz, essentiellement du gaz conventionnel à l'exception de l'Amérique du Nord, à travers le monde. La découverte de nouveaux gisements conventionnels, dont ceux très importants de Chypre et de la Turquie, du

Mozambique, ainsi que celui du champ Touat en Algérie, s'ajoutent aux réserves déjà importantes et assurent une sécurité énergétique pour les décennies à venir. L'offre nord-américaine n'amène aucun avantage compétitif particulier, au contraire.

Dans le contexte de crise climatique que nous connaissons, les pays de l'Union européenne se sont engagés à réduire leurs émissions de GES de 40 % par rapport à 1990 d'ici 2030, et à atteindre la carboneutralité pour 2050⁴⁹. Le scénario de la Commission européenne prévoit une baisse considérable des importations de gaz, surtout à partir de 2030, au profit des énergies renouvelables, plus propres et moins chères. De plus, l'Union européenne privilégie les projets les moins polluants et ceux bénéficiant aux pays à l'intérieur de l'Union, comme le démontre l'établissement de la 4^e liste des projets énergétiques dits « d'intérêt commun »⁵⁰. Ce contexte réglementaire, couplé à une offre continentale abondante et à la volonté de travailler à la transition énergétique, diminue d'autant les opportunités pour l'industrie gazière nord-américaine de pénétrer les marchés européens.

Comme le souligne le professeur Éric Pineault, de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, il existe un problème structurel du secteur des hydrocarbures : la capacité d'extraire dépasse toujours potentiellement les besoins en combustion. Les producteurs à plus faibles coûts d'extraction ont intérêt à inonder le marché et à chasser les énergies plus dispendieuses⁵¹ comme c'est le cas du gaz conventionnel envers le gaz de schiste. L'augmentation de l'offre de gaz à faible coût en Europe et en Asie, loin de favoriser la transition énergétique, pourrait au contraire faire compétition aux énergies renouvelables. Le projet GNL Québec donne ainsi un mauvais signal aux investisseurs qui risquent de voir leurs actifs s'effondrer en raison de la transformation du marché gazier et de la transition énergétique.

Ajoutons encore que la loi canadienne oblige maintenant les compagnies d'hydrocarbures à fermer et à décontaminer les puits avant de payer leurs créanciers⁵², ce qui ajoute un nouveau fardeau financier à l'industrie gazière et augmente les risques de pertes financières pour les banques qui pourront se montrer dorénavant plus réticentes à soutenir cette industrie.

De plus, GNL Québec a annoncé lors des audiences du BAPE qu'elle assumera les frais de construction d'une flotte de 10 méthaniers géants pour transporter le gaz liquéfié vers les marchés. Ce qui fera bondir les coûts d'infrastructure.

Nous en venons à la conclusion que, avec le retrait de l'investisseur principal du projet GNL Québec (le fonds Berkshire Hathaway), dans le contexte de l'effondrement de l'industrie du gaz de fracturation en Amérique du Nord et de la montée de la transition énergétique à travers le monde, la création de quelque 250 ou 300 emplois, au coût faramineux de 9 milliards de dollars, ne semble pas une option économiquement viable. Le projet GNL Québec rappelle (en pire) celui de la cimenterie de Port-Daniel, amplement décrié par les spécialistes indépendants, et qui s'est avéré effectivement un fiasco économique et environnemental. Le Québec et les résidents de la région du Saguenay bénéficieraient bien davantage d'investissements dans des projets de transition énergétique, d'électrification des transports, de développement industriel, agroforestier et touristique en phase avec une véritable stratégie de décarbonation de l'économie et de développement durable.

Références :

- 1 <https://energiesaguenay.com/fr/le-projet/description-du-projet/>
- 2 <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/201910/14/01-5245371-le-projet-gnl-quebec-bon-pour-leconomie-.php>
- 3 https://energiesaguenay.com/media/cms_page_media/49/Annexe%20A%20-%20Description%20du%20projet%20-%20FRA.pdf
- 4 Colin Pratte, Bertrand Schepper, *REGARDS SUR LA CAQ #8 - GNL QUÉBEC/ÉNERGIE SAGUENAY - QUELLES RETOMBÉES FISCALES ?* 6 novembre 2019. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/caq-8-GNL>
- 5 <https://www.lequotidien.com/actualites/liris-met-le-gouvernement-en-garde-contre-gnl-3de996f889491a1e474897b7136ebb66>
- 6 <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/566416/les-investisseurs-du-projet-energie-saguenay-sont-installes-dans-des-paradis-fiscaux>
- 7 Bertrand Schepper. Nos tarifs d'électricité vont-ils financer gnl Québec?, 10 décembre 2019. <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/nos-tarifs-d-electricite-vont-ils-financer-gnl-quebec>
- 8 <https://energiesaguenay.com/fr/communaute/faq/>
- 9 Bernard Saulnier. https://desuniversitaires.org/collection-du/collection-du-tome-1-numero-special-gnl-quebec/p_.46
- 10 Bernard Saulnier, *La vie en bleu ? Gazoduc / Énergie Saguenay.* | CONFÉRENCE | 27 novembre 2019

https://www.youtube.com/watch?v=eRi_l-mHQk4

- 11 https://plus.lapresse.ca/screens/0d69390e-5f98-4076-aacc-8796c189bd0b_7C_0.html?utm_medium=Ulink&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen&fbclid=IwAR08nsZucaEiddM4zIe43V1GjGOOf0mMa2dYOQL1NL0Ev2Y9gdOUoRz2zw8
- 12 <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/579171/gazoduq-demande-l-aide-de-quebec>
- 13 <https://www.algeriepatriotique.com/2020/07/17/le-declin-du-gaz-de-schiste-aux-etats-unis-servira-t-il-de-lecon-a-lalgerie/>
- 14 <https://globalenergymonitor.org/gas-at-a-crossroads/>, p.3
- 15 Artelys, 2020. An updated analysis on gas supply security in the EU energy transition. January 20, 2020. <http://bit.ly/2RDumJp>
- 16 <https://www.agenceecofin.com/trade/1206-66893-le-portugal-prolonge-de-10-ans-ses-importations-de-gaz-naturel-algerien>
- 17 <https://www.agenceecofin.com/trade/1302-73819-le-nigeria-va-livrer-un-million-de-tonnes-par-an-de-gnl-au-portugal-pendant-les-10-prochaines-annees>
- 18 <https://www.agenceecofin.com/trade/1705-66235-l-italie-s-engage-a-importer-du-gaz-naturel-algerien-jusquen-2027>
- 19 <https://www.lemondedelenergie.com/gaz-premiere-livraison-terminal-de-dunkerque-mise-service/2017/01/23/>
- 20 <https://www.lemondedelenergie.com/belgique-contrat-gaz-naturel-qatar/2019/09/03/>
- 21 https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89nergie_en_Norv%C3%A8ge
- 22 <https://oilprice.com/Energy/General/The-Biggest-Oil-Gas-Discoveries-Of-2019.htm>
- 23 <https://oilprice.com/Latest-Energy-News/World-News/Turkeys-Black-Sea-Gas-Discovery-May-Be-Bigger-Than-Thought.html>
- 24 <https://www.nytimes.com/2019/10/07/business/energy-environment/gas-nord-stream-pipeline.html>
- 25 <https://oilprice.com/Energy/Natural-Gas/Heres-Putins-Answer-To-The-US-Shale-Boom.html>
- 26 <https://oilprice.com/Energy/Natural-Gas/Moscow-Fuels-Artic-LNG-Race-With-Billions-Of-Dollars.html>
- 27 <https://oilprice.com/Energy/Natural-Gas/China-Invests-In-Game-Changing-Arctic-LNG-Project.html>
- 28 <https://oilprice.com/Energy/Natural-Gas/Heres-Putins-Answer-To-The-US-Shale-Boom>
- 29 <https://www.agenceecofin.com/gaz-naturel/0609-69019-le-russe-gazprom-et-le-sud-coreen-kogas-veulent-mettre-en-place-une-cooperation-dans-le-domaine-du-gnl>
- 30 <https://oilprice.com/Energy/Natural-Gas/China-Is-Stocking-Up-On-Cheap-LNG.html>
- 31 <https://www.agenceecofin.com/trade/0210-69737-modification-de-l-accord-historique-d-exportation-de-gaz-naturel-israelien-vers-l-egypte>
- 32 <https://www.leconomistemaghrebin.com/2020/03/25/gaz-tunisie-negocie-algerie-contrat-approvisionnement-10-ans/>
- 33 <https://www.webmanagercenter.com/2020/01/01/442434/a-laisser-en-instance-tunisie-retrospective-2019-le-gaz-et-encore-le-gaz/>
- 34 <https://www.agenceecofin.com/investissement/2405-66452-le-nigeria-se-prepare-a-rentabiliser-le-gaz-normalement-torche-par-les-producteurs>
- 35 <https://www.agenceecofin.com/trade/0909-69047-algerie-premiere-exportation-du-gaz-naturel-produit-sur-le-champ-touat>
- 36 De Souza, Olivier, de Agence Ecofin, « Angola : ENI, BP, Chevron, Total et Sonangol vont construire une nouvelle unité de traitement de gaz », sur le site de *agenceecofin.com*, 3 p., 26 février 2020

-
- 37 <https://www.offshore-energy.biz/bp-confirms-world-scale-gas-resource-offshore-senegal/>
- 38 <https://www.agenceecofin.com/transport/2607-68218-guinee-equatoriale-noble-energy-attribue-la-construction-d-un-gazoduc-de-70-km-a-tenaris>
- 39 <https://www.offshore-energy.biz/total-wraps-3-9b-acquisition-of-anadarkos-mozambique-lng-project-interest/>
- 40 Agence Ecofin, « Rencontre entre le président mozambicain et le PDG de Total à propos des questions d'insécurité sur Mozambique LNG », sur le site de *agenceecofin.com*, 26 septembre 2020.
- 41 <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/2709-69622-debut-des-negociations-sur-le-gaz-naturel-liquefie-entre-l-afrique-du-sud-et-le-qatar>
- 42 Lepic, Bojan, « Australia LNG exports to drop by \$17 billion for 2020-21 », sur le site de *offshore-energy.biz*, 4 p., 28 septembre 2020
- 43 Bajic, Adnan, de Andy Gheorghiu Consulting, « Inpex, Chevron to cut Australian LNG jobs », sur le site *offshore-energy.biz*, 3 p., 18 septembre 2020
- 44 Bajic, Adnan, de Andy Gheorghiu Consulting, « Inpex hit by \$1.3 bln Australian LNG assets impairment », sur le site *offshore-energy.biz*, 1 p., 6 août 2020
- 45 <https://oilprice.com/Latest-Energy-News/World-News/Russia-To-Help-Cuba-To-Develop-Oil-Gas-Reserves.html>
- 46 <https://www.tdg.ch/economie/petrole-schiste-creuse-dettes-abyssale/story/17099550>
- 47 <https://www.desmogblog.com/2020/10/08/cameron-lng-export-terminals-financials>
- 48 <https://www.rcinet.ca/fr/2018/05/31/petrole-et-gaz-miser-sur-les-technologies-pour-amoinrir-les-couts-et-les-risques-environnementaux/>
- 49 <https://globalenergymonitor.org/gas-at-a-crossroads/> p.5.
- 50 <https://globalenergymonitor.org/gas-at-a-crossroads/> p.6.
- 51 <http://lautjournal.info/20200424/plutot-que-de-soutenir-les-sables-bitumineux-il-faut-en-sortir>
- 52 <https://www.rcinet.ca/fr/2019/02/01/environnement-dabord-les-petrolieres-en-faillite-doivent-nettoyer-leurs-vieux-puits-avant-de-payer-leurs-creanciers/>

Chapitre – 7 : La navigation sur le Saguenay et le golfe du Saint-Laurent

Nous sommes persuadés que l'ensemble du projet doit comprendre la production par fracturation hydraulique dans l'Ouest canadien, le transport par gazoduc jusque dans l'est de l'Ontario, la construction d'un nouveau gazoduc d'environ 750 km, une usine de liquéfaction à Saguenay et la navigation sur le fjord du Saguenay et le golfe du Saint-Laurent. Des citoyens ont fait une mise en demeure à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), responsable de l'examen environnemental pour le fédéral, pour qu'elle examine les impacts de la navigation sur nos eaux intérieures¹.

Lors de la séance en après-midi du 23 septembre, nous avons appris qu'il y a environ 250 navires qui circulent annuellement sur la voie maritime du Saguenay. Si tous les projets majeurs devaient se réaliser, Black Rock ajouterait 25 navires/an, Ariane Phosphate en ajouterait 60 et GNL 160. Ces chiffres ne font référence qu'aux départs et il est nécessaire de considérer les retours des navires. Donc, ces 3 projets doubleraient la circulation sur le Saguenay. Ajoutons que dans le golfe du Saint-Laurent, il y a en plus tout le trafic maritime vers les ports de Québec, de Montréal et ceux situés sur les rives des Grands Lacs. Certes, « Black Rock » et « Ariane Phosphate » ne font pas partie de l'exportation de gaz naturel, mais l'ensemble de ces trois projets ferait doubler la circulation sur la rivière Saguenay².

Chaque fois qu'un navire circule, il y a statistiquement un « risque » d'avoir un accident. Un examen du lien Wikipédia³ fera découvrir tous les accidents qui impliquent un déversement d'énergies fossiles (incluant aussi les déversements des carburants requis pour la propulsion du navire!) Donc, plus de navires équivaut à plus de risques d'accident.

Enfin, l'augmentation du trafic maritime multipliera les effets négatifs sur la faune, particulièrement les bélugas. Selon un avis scientifique de Pêches et Océans Canada, les futurs terminaux maritimes pour Énergie Saguenay et Ariane Phosphate « *iraient à l'encontre des objectifs du plan de rétablissement du béluga du Saint- Laurent* ». L'augmentation du trafic risque de nuire aux bélugas « *parce que les conditions actuelles de bruit auxquelles les animaux sont exposés seront altérées* ».

On sait que l'eau transmet le bruit très efficacement et que les bélugas, « ces canaris des mers », utilisent l'écholocalisation pour se guider et des sons, sorte de vocabulaire, pour communiquer entre eux. Pour que cette espèce menacée puisse se rétablir, il leur faudrait « *un refuge acoustique* »; si les projets d'Arianne Phosphate et GNL vont de l'avant, la situation contraire se produirait⁴.

Même le promoteur est conscient que le bruit produit par les méthaniers est un problème. D'ailleurs, le 23 septembre, devant cette commission, la porte-parole annonçait « une charte de protection des mammifères marins ». Est-ce suffisant? Comme la question de M^{me} Simard, nous aussi, nous croyons que la charte du promoteur devrait être soumise à une étude scientifique et indépendante pour vérifier son efficacité.

Nous avons entendu lors des premières audiences du BAPE que le niveau sonore atteindrait 180 décibels près d'un méthanier. Des études démontrent que le volume sonore pourrait être encore plus élevé⁵. Si cela est exact, on comprend que les bélugas les fuient comme la peste. À titre de comparaison, pour un être humain, à l'air libre, la CSST affirme qu'un niveau sonore de 125 décibels pendant 8 heures endommage l'appareil auditif.

Monsieur Michaud nous disait que la situation du troupeau de bélugas est préoccupante. Trois raisons expliqueraient cette situation; la contamination dans les eaux fréquentées par les bélugas, le déclin des ressources alimentaires et le bruit. Ce dernier est un stress pour les animaux. Selon cet expert, c'est aussi la menace sur laquelle nous pouvons agir le plus rapidement et le plus facilement.

Présentement, les eaux du Saguenay sont relativement peu bruyantes selon le promoteur. Avec l'augmentation du trafic de méthaniers, cet endroit se transformerait en un endroit beaucoup moins tranquille. Il n'existe pas ou peu d'études pour évaluer l'impact cumulatif d'une hausse du niveau de bruit sur le stress des animaux marins. La création du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent vise à protéger l'écologie de cette région; le projet GNL Québec va à l'encontre de ces objectifs. La hausse du niveau sonore peut entraîner une perte de territoire pour les bélugas.

Comme le souligne l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, « l'état précaire de la population doit être pris en compte dans l'évaluation du risque que le projet puisse nuire à sa survie ou à son rétablissement ». On ne compterait plus qu'environ 880 bélugas dans le Saint-Laurent⁶.

Dans le golfe du Saint-Laurent, les méthaniers accentueront le péril d'une autre espèce menacée de mammifère marin, la baleine noire. « Le déplacement de la distribution de cette espèce de la baie de Fundy et du sud de la Nouvelle-Écosse vers le golfe du Saint-Laurent serait probablement causé par les changements climatiques... Pour se nourrir, les baleines se déplacent alors dans un secteur du golfe du Saint-Laurent où elles risquent davantage d'entrer en collision avec les navires ou de rester enchevêtrées dans les cordages de pêche. »⁷

Déjà en 2017, on déplorait la mort de 12 baleines. Certes, le gouvernement d'Ottawa a limité la vitesse du transport maritime dans l'estuaire pour minimiser les dangers de collision avec les cétacés. « Ces mesures 'réactives, limitées et tardives' pour limiter la pêche commerciale et réduire la vitesse du transport maritime visent seulement trois espèces: les épaulards du sud qui vivent au large de la Colombie-Britannique, les baleines noires de l'Atlantique Nord et le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent. ». Comme le constate la commissaire à l'environnement, M^{me} Julie Gelfand, « seulement trois des 14 espèces menacées ou même en voie de disparition sont protégées adéquatement contre la navigation maritime et la pêche commerciale. »⁸

Autres problèmes liés à la navigation de méthaniers dans nos eaux intérieures

Faute de temps, nous n'avons pas pu faire des recherches plus poussées à ce sujet. Cependant, il faut que la Commission puisse nous fournir des réponses à ces questions qui ont trait à la sécurité.

En ce qui a trait aux risques d'accident ou de déversement par un méthanier, un article du *Devoir* faisait savoir qu'« il n'existe aucune capacité d'intervention dans la région en cas de déversement d'hydrocarbures », même s'il s'agit du carburant requis pour la propulsion du navire⁹. Ce manque de capacité d'intervention est-il préjudiciable pour les citoyens de la région ainsi que pour le parc marin? Et qui devrait payer pour une telle capacité d'intervention, les contribuables ou le promoteur?

Enfin, nous avons été surpris par une question posée durant la soirée du 23 septembre, vers 20 h 43. La réponse fut que le navire en train d'être chargé de GNL doit pouvoir se déconnecter du terminal en 30 secondes. Si gaz naturel liquéfié est très sécuritaire, pourquoi cette norme d'être capable de se déconnecter en 30 secondes?

Il nous semble que les questions de santé et sécurité de tout le projet, comprenant les problèmes liés aux pannes électriques possibles, événements climatiques, géologiques et autres, n'ont pas reçu l'attention nécessaire.

Références :

-
- 1 <https://www.cqde.org/.../communiqué-de-presse-des-groupes-ci.../>
 - 2 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1331784/gnl-blackrock-arianne-phosphate-bateaux-fjord-emplois?>
 - 3 https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_naufrages
 - 4 <http://meteopolitique.com/fiches/petrole/deversements-de-petrole/2015/Deversements-de-petrole-en-2015.htm>
 - 5 <https://dosits.org/science/sounds-in-the-sea/how-does-shipping-affect-ocean-sound-levels/>
] <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p80054/123654E.pdf>
 - 6 <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/561779/gnlbelugas>
 - 7 <https://www.quebecscience.qc.ca/sciences/baleines-noires-deces-inquietent-biologistes/>
 - 8 <https://www.lapresse.ca/environnement/especes-menacees/201810/02/01-5198753-linaction-dottawa-amis-en-peril-le-beluga-de-lestuaire-du-saint-laurent.php>
 - 9 <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586344/hydrocarbures-le-saguenay-mal-outille-en-cas-de-deversement>

Chapitre 8 - Acceptabilité sociale

Le thème de l'acceptabilité sociale n'est pas nouveau lors des débats qui précèdent la mise en chantier de grands projets en ce début du XXI^e siècle. Certains ténors du néolibéralisme y voient un « *tribunal populaire sans mandat démocratique* » où les plus radicaux peuvent imposer un veto à tout projet. Selon un communiqué de presse de l'IEDM (Institut économique de Montréal)¹ diffusé le 1^{er} mars 2017, « *Si un projet passe toutes les approbations requises, obtient tous les permis nécessaires, remplit toutes les conditions demandées et se voit quand même refusé sous prétexte d'un manque d'acceptabilité sociale, ça devient un vrai cauchemar pour les investisseurs !* »

Cette affirmation serait vraie si le lobby des grandes entreprises n'avait pas un accès privilégié aux élus et aux bureaucrates pour vanter les mérites de leurs projets. Cette proximité entre promoteurs et décideurs introduit une distorsion dans le processus démocratique. Entre autres, ces discussions derrière des portes closes permettent de changer les conditions requises pour obtenir « les permis nécessaires ». On se souviendra que les gazières ont pu payer 0,10\$/ha pour les « *claims* » dans la vallée du Saint-Laurent alors que des *claims* semblables se transigeaient à 1000,00\$/ha en Colombie-Britannique. Selon le rapport du BAPE n° 273 « Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec », le manque à gagner serait d'au moins 5 milliards de dollars! Même si la vente de ces *claims* est légale, le « tribunal populaire » se demande comment ce genre de choses a pu avoir lieu.

De plus le cynisme des citoyens est alimenté en constatant qu'il y a des portes tournantes entre le gouvernement, les bureaucrates et les lobbyistes. Les postes clés semblent interchangeable; on voit un André Caillé ou une Sophie Brochu qui sont tour à tour PDG d'Hydro-Québec (producteur d'énergie renouvelable) et de Gaz-Métro/Énergir (distributeur d'énergie fossile). Ou un ancien Premier ministre Lucien Bouchard qui devient président de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) en 2011 pour défendre les intérêts des gazières qui ont payé un prix dérisoire (mais légal) pour les *claims*.

Puisque le BAPE permet de poser des questions dans un cadre démocratique, d'obtenir de l'information fiable, souvent via une expertise indépendante de celle du promoteur, et d'exprimer nos opinions dans des mémoires, nous pouvons le considérer comme un des outils qui permettent à un projet « méritoire » d'obtenir une acceptabilité sociale. *A contrario*, si un projet est avantageux pour les promoteurs, mais néfaste pour la population, il ne recevra pas l'acceptabilité sociale; ce fut le cas lors des BAPE n° 273 et n° 307 « Enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des Basse-Terre du Saint-Laurent » qui ont permis de mettre fin au projet de forer et de fracturer quelque 20 000 puits de gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent.

Appliquons l'idée de l'acceptabilité sociale à la pertinence de l'usine de liquéfaction de GNL, c'est-à-dire à l'enquête de ce BAPE. Lors de la première partie des audiences en septembre, nous avons vu que le promoteur a fait des acrobaties verbales invraisemblables pour tenter de justifier ce projet dans le cadre de la réduction du gaz carbonique; après tout, la lutte aux changements climatiques est dans l'air du temps². Certains qualifieraient cela de « *greenwashing* ». Et puis le promoteur a décidé de scinder le projet en deux : un gazoduc et une usine de liquéfaction. Pourquoi? À cette question, la porte-parole de GNL Québec, M^{me} Fortin, a été forcée d'admettre que « **l'un ne va pas sans l'autre** ».

La population doit remettre en question les belles tentatives du promoteur de faire de l'écoblanchiment (*greenwashing*) avec son projet par le biais de belles paroles et de manœuvres douteuses comme celle de scinder son projet. La société civile doit se demander si l'ensemble du projet en question est avantageux pour la population et pas seulement pour le promoteur. À défaut, il faut le rejeter, même si c'est un « cauchemar pour les investisseurs ». Devant la complexité du concept d'acceptabilité sociale, il devient nécessaire de le cerner.

Déjà en mai 2015, des tables de discussion préliminaires du chantier sur l'acceptabilité sociale de projets miniers et énergétiques avaient lieu **à huis clos**. Comme on peut le lire dans l'article du *Devoir*, « *Le ministre juge qu'il serait risqué d'ouvrir les tables de discussion au grand public!* ». Nous pourrions rappeler au ministre du MERN d'alors, M. Pierre Arcand, que discuter d'acceptabilité sociale « à huis clos » semble intrinsèquement contradictoire³.

Un an plus tard, on déposait un livre vert au sujet de l'acceptabilité sociale; celui-ci énonçait 5 orientations.

- a) *Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du MERN en matière de planification et de gestion du territoire;*
- b) *Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public (PATP) et les actualiser;*
- c) *Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet;*
- d) *Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés d'accueil;*
- e) *Renforcer la capacité d'analyse du MERN sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale.⁴*

Dans cette cinquième orientation du livre vert, on peut se demander quels sont « les facteurs d'acceptabilité sociale ». Après tout, un livre vert semble un bon endroit pour tenter de définir ce concept! Et est-ce que la communauté a le droit de dire « **NON** » à un projet? La question n'est pas anodine, car une personne qui a participé aux discussions préliminaires de 2015 a été surprise du ton des discussions et a conclu que l'idée « *de dire « non » à certains projets serait pour ainsi dire « évacuée » des discussions.* »

Nous partageons le point de vue de la « Coalition pour que le Québec ait meilleure mine! » qui se demande si on parle d'acceptabilité sociale ou de fabrication de consentement. Selon ce groupe, ce « terme flou » provoque un profond malaise, et une réelle acceptabilité sociale est indissociable du développement durable. La Coalition estime que 4 principes fondamentaux doivent guider toute définition et application de ce concept :

1. *Le droit explicite de consentir ou non à un projet ou une décision;*
2. *Le droit d'exercer un choix libre et éclairé, à l'aide d'une information juste, transparente et indépendante;*

3. *Le respect des droits de la personne, des minorités et des populations autochtones affectées;*
4. *Le respect des droits de l'environnement, des écosystèmes et de la biodiversité.*⁵

Alors, en présence de ces visions contradictoires, en quoi consiste l'« acceptabilité sociale »? Est-ce une façon cynique de fabriquer une légitimité autour d'un pseudo consensus entourant un projet? Ou est-ce une façon machiavélique de légitimer la décision du gouvernement qui a pris des décisions avec le lobby derrière des portes closes? Ou serait-ce une relation de partenariat avec la communauté d'accueil qui soit gagnant-gagnant pour les investisseurs **et** pour les citoyens de la région sans égard pour les impacts sur l'ensemble de l'environnement québécois ou les générations futures⁶ ?

Dans un essai présenté à L'Assemblée nationale en juin 2019, M^{me} Astrid Martin affirme ce qui suit : *« L'émergence de l'acceptabilité sociale représente une double transformation sociétale. On assiste dans un premier temps à l'intensification de la légitimité citoyenne de contribuer à l'élaboration du projet afin qu'il réponde à ses attentes et de porter ce message dans l'espace public et, dans un deuxième temps, à une perte de confiance du public envers les décideurs qui porte en partie à discréditer leur pouvoir décisionnel. »*⁷

Une pétition signée par plus de 86 000 personnes partout au Québec circule encore et continue à trouver des appuis qui démontrent la non-acceptabilité sociale de ce projet⁸.

Dans le rapport que le BAPE devra déposer, est-ce ce qu'il pourrait définir le terme « **acceptabilité sociale** » pour que cette définition ait le même sens pour tous les usagers?

Références :

- 1 <https://www.iedm.org/fr/67620-la-boite-de-pandore-de-l-acceptabilite-sociale/>
- 2 [https://reporterre.net/Le-gaz-de-schiste-serait-plus#:~:text=La%20combustion%20du%20gaz%20naturel,\(GES\)%20que%20le%20charbon.&text=Les%20conclusions%20de%20l'%C3%A9tude,CO2%20et%20les%20%C3%A9nergies%20vertes.](https://reporterre.net/Le-gaz-de-schiste-serait-plus#:~:text=La%20combustion%20du%20gaz%20naturel,(GES)%20que%20le%20charbon.&text=Les%20conclusions%20de%20l'%C3%A9tude,CO2%20et%20les%20%C3%A9nergies%20vertes.)
- 3 <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/439857/le-chantier-sur-l-acceptabilite-sociale-se-poursuivra-a-huis-clos-affirme-pierre-arcand>
- 4 <https://www.mccarthy.ca/en/insights/blogs/mining-prospects/quebec-publication-du-livre-vert-sur-lacceptabilite-sociale>
- 5 <http://lautjournal.info/20150610/acceptabilite-sociale-ou-fabrication-du-consentement>
- 6 <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/465467/l-acceptabilite-sociale-un-concept-cynique>
- 7 http://www.fondationbonenfant.qc.ca/stages/essais/2019/Martin_Astrid_Essai.pdf
- 8 https://www.non-gnl-quebec.com/eau-secours/?fbclid=IwAR3Gc_aySwqaSxk6EdWcEdmMZ8pfmg4rxmyE9BSTV42ALPRmxpIu1h3qPmw#s_ignform

Chapitre 9 - Aspects politiques de l'ensemble du projet GNL

L'ensemble du projet Gazoduc ainsi que l'usine de liquéfaction présentent plusieurs aspects politiques intéressants. Lors des élections d'octobre 2018, la plateforme électorale de la CAQ (Coalition Avenir Québec) était presque muette au sujet de l'écologie. Mais, il était évident que c'était un enjeu fondamental pour beaucoup d'électeurs québécois. C'est pourquoi le premier ministre Legault, au lendemain de son accession au pouvoir, a dit : « J'en prends acte! ». Puis, il refuse catégoriquement Énergie Est parce qu'il n'y a pas « d'acceptabilité sociale ». Il fait même sourciller les gens de l'ouest en qualifiant le pétrole de l'Alberta de « sale »!

Pourtant, même s'il offre une fin de non-recevoir à Énergie Est, le gouvernement caquiste est « ouvert » au projet de GNL Québec. Le 25 janvier 2019, M. Legault écrit ces mots sur son compte twitter : « *un projet prometteur qui devra cependant répondre aux exigences environnementales du Québec.* »¹ En juin, un journaliste du journal *Le Soleil* exprime l'idée selon laquelle le gouvernement Legault fait un gros pari².

La division politique et économique entre l'Est et l'Ouest, sous le leadership de Jason Kenny, est ressortie clairement lors des élections fédérales du 21 octobre 2019. Le gouvernement libéral minoritaire de M. Trudeau n'a pas un seul député en Saskatchewan et en Alberta. A contrario comme on peut le lire dans le *National Observer*, « *Alberta Premier Jason Kenney and Saskatchewan Premier Scott Moe need to recognize that 63 per cent of Canadian voters cast ballots for parties that promised even tougher action on climate change than we've seen to date. Modest, grudging action on emissions is not an option.* »³ La population canadienne demande des mesures pour contrer les changements climatiques. La grande marche pour le climat du 27 septembre qui a eu lieu en pleine campagne électorale de 2019, en est un bon exemple. Environ 500 000 personnes ont manifesté dans les rues de Montréal et de nombreuses autres manifestations ont eu lieu dans d'autres villes.

Des populations autochtones d'un peu partout au Canada ont exprimé un désaccord face aux différents projets qui mettent en péril leur mode de vie en lien avec leur territoire.

Au mois de mars 2020, la Covid-19 a mis l'économie de la planète sur « pause ». Les prix du pétrole et du gaz ont chuté de façon vertigineuse; de nombreuses compagnies oeuvrant dans le domaine des énergies fossiles sont au bord de la faillite. Cela a mis à mal la situation budgétaire des provinces productrices comme Terre-Neuve, la Saskatchewan et l'Alberta. Le gouvernement fédéral a dépensé sans compter pour aider les citoyens et l'économie. Mais le gouvernement du Canada a un grand dilemme. Est-ce qu'il doit renflouer l'industrie des énergies fossiles à coups de milliards **ou** doit-il en profiter pour se lancer dans une reconversion vers les énergies renouvelables?⁴

En ce moment de remise sur pied de l'économie en période post-Covid, les positions politiques entre les propétroles et les pro-environnements sont irréconciliables. On doit profiter de la fenêtre laissée par la Covid pour se lancer résolument vers les énergies renouvelables, autrement nous retomberons dans l'ornière qui nous conduit vers le désastre climatique. Il ne faut jamais oublier que la 6^e grande extinction des espèces est déjà en marche et des projets tels GNL Québec ne feront que l'accentuer.

La population, à travers ses gouvernements, doit avoir le courage de choisir!

Références

- 1 <https://twitter.com/francoislegault/status/1088762895402446848>
- 2 <https://www.lesoleil.com/chroniques/jean-marc-salvet/energie-saguenay-le-gros-pari-de-legault-5e8713ea92608e6bfdbf9569a74ac4cf>
- 3 <https://www.nationalobserver.com/2019/10/28/opinion/what-trudeau-needs-do-woo-west>
- 4 https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/ministre-oregan-donne-apercu-programme-vert-gouvernement-trudeau_qc_5f56ae53c5b62b3add44703e??ncid=newsltqchpnews

Chapitre 10 - Équilibre entre économie, écologie et coûts des changements climatiques

La situation politique actuelle nous amène à un constat qu'il existe un clivage idéologique entre la lutte aux changements climatiques et le «business as usual» de l'industrie pétrolière et gazière. Un choix s'impose entre des bénéfices économiques à court terme pour une région du pays versus la nécessité de faire des choix économiques et écologiques qui seront à l'avantage de tous, surtout les jeunes, qui subiront de plein fouet les impacts des dérèglements climatiques.

Il faut faire des choix difficiles; c'est vrai pour le BAPE, pour les gouvernements, pour les travailleurs et travailleuses de l'industrie pétrolière et gazière et pour les 7,6 milliards d'humains. Si nous étions encore en 1960, nous pourrions être sensibles aux arguments économiques en faveur du projet de GNL Québec; à ce moment-là, nous ignorions les coûts et les dangers des changements climatiques. Pourtant, dès 1972, le Club de Rome et Dennis Meadows tiraient la première sonnette d'alarme en affirmant «qu'il ne peut y avoir de croissance infinie dans un monde fini».

Mais un demi-siècle plus tard, les multiples rapports du GIEC (groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat) sont clairs. Les changements climatiques causés par la combustion effrénée des énergies fossiles nous mènent vers une impasse. Plusieurs scientifiques, dont Elizabeth Kolbert,¹ parlent de la sixième grande extinction des espèces. En d'autres mots, la survie d'homo sapiens est dans la balance; ça veut dire que la vie, possiblement la survie, de nos petits enfants est l'enjeu de chacune de nos décisions.

Au début novembre 2019, quelque 11 258 scientifiques ont signé une lettre dans la revue *BioScience*; «...Nous déclarons (...) clairement et sans équivoque que la planète Terre est confrontée à une urgence climatique...». Et plus loin, ils ajoutent; «...«L'extraction excessive de matériaux et la surexploitation des écosystèmes, entraînées par la croissance économique, doivent être rapidement réduites (...) Nous devons protéger et restaurer les écosystèmes de la Terre.»²

Malgré ce contexte d'urgence climatique, GNL Québec propose des infrastructures qui permettraient d'augmenter la production d'une énergie fossile pendant environ 40 ans³. L'idée que

le gaz naturel extrait par fracturation hydraulique est une énergie de transition est un mythe. Nous n'avons pas le loisir d'attendre 40 ans avant de changer de cap.

Ignorer la science aurait une incidence non seulement sur la survie de nos petits-enfants, mais aussi sur la pérennité de l'économie. Comme le mentionne Mark Carney, ancien gouverneur des Banques d'Angleterre et du Canada : « ...*Companies and industries that are not moving towards zero-carbon emissions will be punished by investors and go bankrupt...Mark Carney also told the Guardian it was possible that the global transition needed to tackle the climate crisis could result in an abrupt financial collapse. He said the longer action to reverse emissions was delayed, the more the risk of collapse would grow...* »⁴. Strictement sur le plan financier, peut-on avoir un meilleur argumentaire pour refuser le projet de GNL Saguenay?

Nous savons que les coûts économiques et humains des changements climatiques seront énormes. Pensons seulement aux gigantesques incendies qui détruisent présentement les forêts de l'Ouest américain et de l'Australie, ou à la montée du niveau des océans qui pourrait menacer jusqu'à 300 millions de personnes qui habitent présentement les régions côtières⁵, ainsi que la perte de capacité agricole due aux sécheresses ou inondations.

David Wallace-Wells résume très bien la situation; «...*La situation est, je vous le promets, bien pire que vous le pensez....Nous sommes entrés dans la décennie la plus cruciale de l'histoire de l'humanité. Notre espèce entière traverse un dilemme existentiel, et quelle qu'en soit l'issue, le sens de nos existences sera révélé.* »⁶.

Références :

- 1 **La 6e extinction; comment l'homme détruit la vie** par Elizabeth Kolbert (traduction Véronique Desjardins) Édition Guy Saint-Jean, 2015, 400 pages
- 2 https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/lettre-ouverte-11000-scientifiques-urgence-climatique_qc_5dc1a848e4b0615b8a9a6b52??ncid=newsltqchpmgnews&guccounter=1
- 3 <https://ceaa-acee.gc.ca/050/evaluations/proj/80264?&culture=fr-CA>
- 4 https://www.theguardian.com/environment/2019/oct/13/firms-ignoring-climate-crisis-bankrupt-mark-carney-bank-england-governor?CMP=share_btn_fb&fbclid=IwAR3HNhc6vcZ2-wPm4gQNq1Zpc76Nmjw6m1s5TVeHYTkU00n1mrxW4dRye6Y
- 5 <https://www.goodplanet.info/actualite/2019/10/30/300-millions-de-personnes-menacees-par-la-montee-des-oceans-dici-2050-selon-une-etude/>
- 6 https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/11/06/climat-le-scenario-apocalyptique-de-david-wallace-wells_6018205_4500055.html

CONCLUSION

Pour notre conclusion, nous nous appuyons sur la devise de la conférence de Rio de Janeiro;

PENSER GLOBALEMENT; AGIR LOCALEMENT

Nous devons penser à la situation globale telle qu'elle se prépare pour les générations futures qui habiteront la planète. On ne peut pas imposer nos décisions dans d'autres régions du globe, mais nous devons prendre la bonne décision. L'«agir localement» veut dire le Canada et le Québec.

Construire une usine de liquéfaction de gaz naturel pour produire plus de combustibles fossiles est une décision digne du siècle dernier. Il faut s'ajuster à la réalité des changements climatiques telle que nous la vivons en 2020. Il faut cesser de propager l'idée que nous sommes obligés de continuer à développer l'industrie des énergies fossiles. Les solutions de rechange à des projets comme Énergie Saguenay existent. Réduire notre consommation d'énergie, augmenter l'efficacité énergétique et poursuivre le développement des énergies renouvelables sont, de façon générale, les voies que nous devons poursuivre.

Le RVHQ demande au BAPE d'émettre un avis de rejeter la demande du promoteur.